



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 5 - Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Demande de subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	04/05/2018	Favorable unanime

L'article 157 de la Loi de Finances pour 2018 maintient et consolide la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en faveur des communes et de leurs EPCI mise en place en 2016. Une circulaire conjointe du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Cohésion des Territoires du 7 mars 2018 en précise les modalités. L'objectif de cette dotation est d'avoir un effet levier sur l'investissement local.

L'objectif de cette dotation est de produire, comme en 2016 et en 2017, un effet rapide pour favoriser l'investissement local, à travers de grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires, notamment la transition écologique, et les nouveaux modes de mobilité, inscrites au Grand Plan d'Investissement (GPI).

La dotation 2018 se compose d'une enveloppe unique, d'un montant de 615 M€ au niveau national. Le montant pour le Département du Doubs est de 4,7 M€, à répartir sur les catégories d'opérations suivantes :

- les opérations visant au développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité (la Ville de Besançon n'est pas concernée),
- les projets d'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre s'intégrant dans l'une des «grandes priorités d'investissement». Ainsi, les opérations doivent concerner les domaines suivants :
 - La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,
 - la mise aux normes et la sécurisation d'équipements publics,
 - le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
 - la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
 - le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
 - la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires, notamment le dédoublement des classes de CP et de CE1 des écoles situées en zone REP et REP+ qui constitue une priorité pour le Gouvernement.

Le taux de subvention maximum n'a pas été précisé. Cette subvention est cumulable avec d'autres aides, dans le respect des règles d'attribution de ces autres subventions.

Les projets déposés doivent être matures et débiter durant l'année 2018. Une première programmation avant l'été 2018 pourrait aboutir à l'attribution de 50 % minimum du montant de l'enveloppe. Une seconde programmation sera effectuée à une date restant à définir.

Pour mémoire, 357 935 € ont été notifiés en 2016 à la Ville de Besançon au titre de la Dotation de soutien, et 161 813 € en 2017.

Après un recensement des opérations éligibles en début d'année, la Ville de Besançon a déposé au mois d'avril, conformément au calendrier souhaité par les services déconcentrés de l'Etat, des dossiers pour les projets susceptibles d'être subventionnés et répondant aux axes et aux critères de la DSIL.

La liste des dossiers déposés, avec les taux et les montants sollicités figure dans le tableau ci-après, le choix définitif des projets éligibles à la dotation de soutien appartenant à l'Etat.

Projets	Coût estimé en HT	Subvention sollicitée Dotation de soutien	Taux de subvention	Démarrage des travaux	Autres cofinancements attendus
Pôle des Tilleuls - Rénovation du bâtiment Sud (crèche - PMI - centre social)	713 333 €	100 000 €	14 %	octobre 2018	Union Européenne (23 %) Région (21 %) Département (15 %) CAF (6 %)
Installation du siège régional du CROUS	2 750 000 €	200 000 €	7 %	avril 2018	Région (29 %) CNOUS (18 %) Département (7 %) CAGB (18 %)
Réfection - Isolation de la toiture de l'école primaire Jules Ferry	58 300 €	23 320 €	40 %	juillet 2018	
Dédoublement de classes en REP+ (école Fourier)	33 333 €	13 333 €	40 %	juillet 2018	
Rénovation de l'école maternelle Bersot	362 917 €	127 000 €	35 %	juillet 2018	
Sécurisation des bâtiments publics	87 500 €	35 000 €	40 %	juillet 2018	
Mise aux normes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public	1 379 242 €	413 773 €	30 %	avril 2018	
Réhabilitation de la piscine de Chalezeule	3 900 000 €	200 000 €	5 %	juin 2018	Région (26 %) Département (26 %) CAGB (13 %) CNDS (5 %)
TOTAL Ville de Besançon		1 112 426 €			

Pour chacun des projets mentionnés, la Ville de Besançon confirme la sollicitation de subventions auprès de l'Etat, suite au dépôt des dossiers et auprès des autres partenaires financiers potentiels ou s'engage à solliciter ces derniers, au regard des plans de financements prévisionnels indiqués, et à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de confirmer la réalisation des projets de la Ville suivants :

- **Pôle des Tilleuls - Rénovation du bâtiment Sud (crèche - PMI - centre social)**
- **Installation du siège régional du CROUS**
- **Réfection - isolation de la toiture de l'école primaire Jules Ferry**
- **Dédoublement de classes en REP+ (école Fourier)**
- **Rénovation de l'école maternelle Bersot**
- **Sécurisation des bâtiments publics**
- **Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)**
- **Réhabilitation de la piscine de Chalezeule**

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à confirmer les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et auprès des autres cofinanceurs tels que la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne, le Centre National pour le Développement du Sport, la CAF, le CNOUS et les autres partenaires potentiels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

M. ACARD, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pas pris part au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 JUIN 2018



Contrôle de légalité